

# L'ébauche d'un marché commun

## La Sarre après l'annexion de 1945

Laurent Erbs\*



**Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'annexion de la Sarre par la France relève de la raison d'Etat. Le contrôle de l'appareil industriel et de la main d'œuvre de ce territoire étaient en jeu. Par conséquent, l'ouverture de la frontière s'avéra indispensable pour la migration des ouvriers en Moselle.**

L'annexion de la Sarre était la solution proposée par les Alliés à la France en échange du déni de ses prétentions rhénanes. Dès juillet 1945, la région était entièrement sous occupation française. Le Gouvernement provisoire avait également des visées économiques en Sarre. Cette stratégie correspondait à la volonté politique de transformer la France en une puissance industrielle capable de faire contrepoids aux Etats-Unis et à l'Union so-

viétique. Au final, Paris projetait de lier le bassin sarrois avec la sidérurgie lorraine pour confondre les deux territoires en une vaste région industrielle. Avec les pénuries de l'après-guerre, la réalisation de ce projet imposait de disposer d'une main d'œuvre particulièrement mobile. Celle-ci devait être capable de migrer rapidement de part et d'autre de la frontière. En effet, un nombre suffisant d'ouvriers conditionnait le fonctionnement des

### Die Annektierung des Saarlandes 1945, Vorstufe eines gemeinsamen Marktes

Ab Juli 1945 war das Saarland französisch besetzt – ein Ausgleich für den Anspruch Frankreichs auf linksrheinische Gebiete, dem seitens der Alliierten nicht entsprochen wurde. Es sollte nach dem Willen Frankreichs mit Lothringen verschmelzen, um – von Reparationsansprüchen abgesehen – einerseits ein Wiedererstarken Deutschlands zu verhindern und andererseits mit Kohle und Stahl eine weltweit führende Region der Schwerindustrie zu schaffen. Folglich kam es Ende der 1940er-Jahre schrittweise zu einem gemeinsamen Markt zwischen dem Saarland und Frankreich, der insbesondere die Grenzen für die dringend benötigten Arbeitskräfte öffnete.

Der französische Historiker Laurent Erbs zeichnet in seinem Beitrag einzelne Schritte auf dem Weg dahin nach und hebt die Bedeutung

des Saarlandes für Frankreich hervor: Bereits Ende 1946 waren sämtliche Gruben des Saarlandes wieder in Betrieb; die Fördermenge betrug rund 30 % der französischen Produktion; 1947 wurden die Steinkohle-Vorkommen im Saarland auf fünf bis zehn Milliarden Tonnen geschätzt – genug für die nächsten 400 Jahre.

Zu diesem Zeitpunkt war die „kleine Wiedervereinigung“ des Saarlandes mit Deutschland am 1. Januar 1957 ebenso wenig abzusehen wie das Ende des Bergbaus in der Region: Bundestag und Bundesrat beschlossen 2007 mit dem „Gesetz zur Finanzierung der Beendigung des subventionierten Steinkohlebergbaus zum Jahr 2019“ den Ausstieg aus der Steinkohleförderung noch in dieser Dekade.

Red.

\* Laurent Erbs est docteur en histoire.

installations industrielles. Un rapport confidentiel du commissariat général au plan de 1948 est explicite : « *Le rattachement économique de la Sarre ne doit pas avoir un caractère précaire. Aucune limite de durée ne doit être envisagée.* » En réalité, cette position politique répondait à deux objectifs complémentaires : empêcher la renaissance de la puissance allemande et réaliser le projet industriel français. De fait, le détachement de la Sarre de l'Allemagne avait été planifié dès 1945. On estimait que pour empêcher l'ennemi d'outre-Rhin de redevenir puissant – et agressif – il était nécessaire d'amputer son territoire des régions industrielles. Aussi, le contrôle exercé par les autorités françaises sur l'économie sarroise se voulait intégral avec l'incorporation de cette région dans l'espace national. En complément à cette argumentation liée aux réparations de guerre, le général de Gaulle insista sur les motifs historiques et géologiques justifiant l'annexion. Selon lui, le développement du bassin minier sarrois se conjugait naturellement avec celui de la Moselle. Dès lors, la mise en exergue des enjeux économiques apparaît : l'effort principal de la reprise économique de l'après-guerre porte sur le charbon. Cette source d'énergie se révélait indispensable à la reconstruction. C'est pourquoi, les Français avaient rapidement pris le contrôle des mines de charbon sarroises.

A la fin de 1946, la totalité des installations de la région annexée était à nouveau en activité. L'apport de son combustible s'avérait précieux. Il permettait non seulement de faire face à la pénurie de charbon récurrente, mais aussi d'utiliser ses activités annexes (coke, gaz, électricité thermique). Le charbon sarrois, riche en matières volatiles était relativement apte à la cokéfaction. Avec une production annuelle qui grosso modo équivalait à 30 % de la production française, on comprend l'importance que pouvait avoir le bassin houiller sarrois. En 1946, une part de 16 % de sa production a été livrée à la France. A la même période, il restait près d'un million de tonnes de coke disponible après la satisfaction des besoins de la sidérurgie locale. Aussi, les équipes techniques du ministère de l'Économie nationale avaient rapidement saisi l'intérêt du contrôle des cokeries sarroises. Le *Land* disposait de deux cokeries mi-

nières et de cinq cokeries sidérurgiques avec une capacité de production de 10 000 tonnes de coke par jour, soit 40 % de la production française. Dès lors, le redémarrage conjoint de l'industrie sarroise accolée à l'industrie lorraine devenait prioritaire, dans la mesure où l'une comme l'autre participait à la « bataille du charbon ». Par conséquent, l'embauche massive d'ouvriers dans cette industrie était devenue impérative.

### Vers l'élargissement de la « petite frontière »

En 1949, Decoust, représentant du Haut-commissariat de la République en Sarre, mettait l'accent sur la nécessité de créer un « marché commun » entre la Sarre et la Lorraine. Cette construction permettrait ainsi la libre circulation des travailleurs entre les deux territoires. Dès 1946, André Le Troquer, ministre de l'Intérieur, fixait les conditions de circulation de la main-d'œuvre sarroise. Comme avant guerre, le passage de la frontière était à nouveau ouvert aux ouvriers allemands. En effet, de 1918 à 1935, les échanges de force de travail étaient monnaie courante entre la Sarre et la Moselle. On estimait la migration allemande de cette période à 2 500 personnes par jour. Les frontaliers sarrois étaient principalement employés dans les houillères, les travaux publics, et lorsque la saison s'y prêtait, les ouvriers agricoles traversaient la frontière pour se faire embaucher dans les fermes les plus proches.

En 1945, Louis Tuaillon, préfet de Moselle, percevait les relations entre son département et la Sarre sous l'angle des réparations pour faits de guerre. La mise au travail des Allemands pour la Reconstruction française entraînait pleinement dans ces considérations. Aussi, la migration de la main-d'œuvre sarroise vers la Moselle fut rapidement encouragée. La puissance publique soutint leur embauche grâce à des mesures spécifiques. Par exemple, elle aligna la protection sociale de ces travailleurs sur celle des Français. D'autre part, le travailleur frontalier sarrois bénéficiait d'un régime spécial d'allocations familiales supérieur à celui des autres travailleurs étrangers.

Enfin, pour inciter l'emploi des Sarrois par les entreprises mosellanes, le contrôle de leur embauche et de leur licenciement a été assoupli par

l'arrêté du 13 juillet 1948. En parallèle, les services sarrois du Travail reçurent des instructions pour faciliter la mobilité des travailleurs vers la France. Néanmoins, le passage à la frontière relevait d'une stricte réglementation. Il ne pouvait avoir lieu qu'à des endroits déterminés à l'avance, et sous réserve de la présentation d'un laissez-passer. Les passages frontaliers devaient s'effectuer dans la zone dite « petite frontière » qui s'étendait sur une largeur de dix kilomètres de chaque côté de la frontière franco-sarroise. Les points de passage d'avant-guerre furent rétablis : cinq pour les ouvriers travaillant aux Houillères de Petite-Rosselle et quatre pour rejoindre les Houillères de Sarre et Moselle.

En 1948, Jules Moch, alors ministre de l'Intérieur, accepta l'extension de la petite frontière à vingt kilomètres, telle qu'elle avait été proposée par le préfet et le Conseil général de la Moselle. Le recrutement de la main-d'œuvre sarroise devait être facilité. Cette décision incarnait le réalisme car la main-d'œuvre migrante habitait dans une bande de territoire large de vingt à trente kilomètres, parallèle au tracé de la frontière. Cette ouverture des frontières avait bien entendu pour fonction de combler le manque de bras que l'on envisageait de trouver en Sarre. En effet, on estimait les besoins mosellans à 20 000 travailleurs supplémentaires que l'immigration traditionnelle (Italiens, Polonais, Nord-Africains) ne pouvait compenser. L'instabilité et l'absence de qualification de ces travailleurs étaient le plus souvent mises en cause par les employeurs.

### En prévision d'un avenir prospère

Pour faire face au manque de main-d'œuvre à l'ouest de la frontière, la migration des Sarrois en Moselle prit rapidement de l'ampleur. Les propos du sous-préfet de Thionville sont sans équivoque à ce propos : « *ce complément de main-d'œuvre est absolument indispensable* ». La migration des Sarrois fut d'autant plus prononcée que les pouvoirs publics considéraient la pénurie de travailleurs inexistante en Sarre. La remise en route de son économie ne semblait pas alors menacée par un déficit de population active. Le taux de chômage de 13 % dans la zone d'occupation française corrobore quelque peu cette hypothèse. Qui plus est, les

entrepreneurs mosellans ne tarissaient pas d'éloges pour les travailleurs sarrois : « *ils avaient un rendement qui leur permettait de faire face à tous les besoins de la profession* ». On jugeait aussi que « *leur implication au travail constituait un rempart face au manque de ,conscience professionnelle' des autres ouvriers étrangers* ».

Si les Sarrois étaient orientés vers les métiers qui exigeaient une bonne condition physique, on proposait aux Sarroises des emplois de « bonnes à tout faire ». Depuis août 1948, plusieurs centaines de jeunes femmes avaient été envoyées dans les départements limitrophes. Elles préféraient travailler en Alsace-Moselle à cause des affinités de langue, plutôt que de s'expatrier à Paris, où les possibilités d'embauche étaient malgré tout plus nombreuses. La Sarre devenait un réservoir de main-d'œuvre pour la France.

Fort de ce potentiel humain, Michel Debré souleva la question de la circulation de la main d'œuvre frontalière lors d'une réunion de la Commission économique en 1949. Il souhaitait faire sauter tous les verrous en préconisant la liberté totale de circulation de part et d'autre de la frontière. L'homme politique expliquait que le rattachement économique de la Sarre à la France devait être total. En plus, la politique et le contrôle exercés par les Français ne devaient souffrir d'aucune opposition à l'intérieur de la Sarre. Michel Debré rejoignait la ligne de Pierre Mendès-France : « *nous allons trouver en Allemagne, dans le bassin de la Sarre, des millions de tonnes de coke, de ce coke qui est complémentaire du minerai lorrain pour le traiter dans nos hauts fourneaux, pour qu'il contribue à la reconstruction et à la prospérité françaises. Nous nous trouverons à la tête d'une des plus grandes industries du monde* ».

Les spécialistes assuraient ces propos de leur expertise. En 1947, on estimait à 5 à 10 milliards de tonnes les réserves de charbon en Sarre. Quant à celles du bassin lorrain, elles furent évaluées à 5 milliards de tonnes, et celles de la France à 12 milliards. La puissance publique posait avec optimisme les jalons pour les générations futures : l'exploitation des gisements de la Lorraine devait être naturellement arrêtée dans 300 ans... et celle de la Sarre dans 400 ans. La fin du 20<sup>e</sup> siècle démentira ces perspectives.